
CESER	:	30 mars 2015
Intervention n°	:	02
Document	:	CPER
Thème	:	Intervention générale
Orateur	:	Emmanuel THAUNIER

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

Le projet de Contrat de Plan Etat-Région (CPER) pour la période 2014-2020 a été présenté en comité de suivi plénier le 13 février dernier. Cette étape fait suite à la concertation ouverte le 13 février 2014 pour son élaboration.

Un an après le Pacte d'Avenir, un des enjeux majeurs pour que le rebond de la Bretagne et de ses entreprises se confirme est la question de son accessibilité. Dans ce domaine, plusieurs orientations positives sont à souligner : la continuité du programme Bretagne à Grande Vitesse et l'objectif réaffirmé de relier la pointe bretonne à Paris en 3 heures ; les connexions recherchées des lignes TGV avec le réseau TER qui devraient permettre d'irriguer l'ensemble du territoire et donner à toute entreprise la capacité d'établir aisément des relations avec des partenaires situés en dehors de la région. Ces programmes sont également de nature à renforcer l'attractivité touristique de la Bretagne, et nous nous en félicitons. C'est la raison pour laquelle nous continuerons de soutenir les travaux liés à ces infrastructures, à toutes les étapes de leur mise en œuvre.

De même, nous nous réjouissons des financements liées aux actions d'accompagnement à l'usage du numérique pour les activités de service, mais aussi commerciales, industrielles et touristiques. Le numérique s'affirme comme un vecteur de croissance indispensable. Il est de ce point de vue déterminant qu'il puisse irriguer l'ensemble des territoires de notre région, en faveur du développement de nos entreprises, quelles que soient leur taille.

Troisième élément de satisfaction : la capacité d'initiative et d'offre de solutions innovantes des entreprises qui est reconnue dans le volet transition écologique et énergétique.

Cependant, nous observons qu'un vecteur essentiel de la compétitivité des entreprises bretonnes ne figure pas dans le projet de Contrat de Plan : celui du fret ferroviaire et du transport de marchandises. Pourtant, les coûts de transport pour les entreprises bretonnes sont particulièrement élevés et de nature à nuire sérieusement à leur compétitivité. La périphéricité de la Bretagne, dans une Europe au barycentre positionné toujours plus à l'est, justifie dès lors davantage de mobilisation.

Il est particulièrement regrettable que les enjeux économiques liés à la mobilité soient totalement absents du CPER alors qu'ils constituent une priorité du Plan Régional d'Actions Logistiques (PRAL), lequel offre une vraie perspective stratégique pour l'économie bretonne. De plus, le renvoi de ces investissements à l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France (AFITF) ne peut que nous laisser interrogatif, au regard des sources de financements pour le moins fragile de cette structure. Face à ces enjeux cruciaux, il y a des réalités que nous tenons à rappeler devant cette assemblée : des entreprises dans une situation fragile et des emplois, dont la priorité de chacun est de les préserver. Selon nous, deux leviers doivent être mobilisés pour relever ce défi : le recours accru au fret ferroviaire d'une part, et le développement du transport maritime d'autre part. Il s'agit là de deux chantiers prioritaires pour notre région d'autant plus qu'ils rentrent dans le cadre de la transition écologique.

Je vous remercie de votre attention.